

01.

AVANCEMENT DU PROJET ET DES PROCÉDURES

ENQUÊTE PUBLIQUE

17 JANVIER – 28 FÉVRIER 2022

PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

POINT D'AVANCEMENT

Depuis septembre 2020, très forte mobilisation des équipes du MOA avec le soutien permanent des partenaires pour :

- **Réaliser des concertations complémentaires constructives sur les différentes opérations du projet des phases 1 & 2 encore ouvertes**
- **Permettre au COPIL de réaliser les derniers arbitrages**
- **Finaliser les études fonctionnelles, techniques et environnementales des opérations**
- **Constituer le dossier d'enquête publique (5 000 pages en moins de 12 mois)**
- **Conduire la concertation MECDU de mi juillet à mi août 2021**
- **Transmettre les documents attendus**
 - 15 juillet → 1^{ère} version provisoire du dossier d'enquête publique pour la CIS
 - 31 juillet → documents pour le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI)
 - 6 septembre → version définitive du dossier d'enquête publique pour l'Autorité Environnementale

PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Principaux jalons en vue du lancement de l'enquête publique

Date / période	Action
13 septembre	<ul style="list-style-type: none">• Retour de l'AE actant la complétude du dossier transmis le 6 septembre
15 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Nomination des 19 membres de la commission d'enquête
<ul style="list-style-type: none">• Octobre :<ul style="list-style-type: none">○ 18 octobre○ 19 octobre○ 26 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Examens conjoints des MECDU<ul style="list-style-type: none">○ Var○ Marseille○ Alpes Maritimes
Le 18 novembre	<ul style="list-style-type: none">• Avis de l'AE « rendu dans un délai de 2 mois à compter du 6 septembre »• Retour du SGPI attendu quelques jours après le retour de l'AE
Avant 2 décembre	<ul style="list-style-type: none">• DM de prise en compte de l'avis de l'AE et du SGPI et de lancement de l'enquête publique
10 décembre	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique
Avant le 24 décembre	<ul style="list-style-type: none">• Protocole signé à joindre au dossier d'enquête
17 janvier au 28 février 2022	<ul style="list-style-type: none">• Enquête publique du projet des phases 1 & 2 LNPCA

PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉMARCHES EN COURS

- **Préparation du protocole d'intention concernant le relogement des habitants de Bassens 2 et les dispositions d'accompagnement**
 - Pilotage PDEC
 - Partenaires : MAMP, Ville, CDC Habitat social, Marseille Habitat et SNCFR
 - **Echanges du MOA avec SGPI et AE: visite AE les 28 et 29 octobre de tous les sites**
 - **Bon retour des échanges des contre-experts SGPI avec les élus rencontrés (Mme Caradec, M. Serrus, M. Chenavard...) très unanimes,**
 - **Signature du protocole de financement du projet annexé au dossier d'enquête :**
 - Etat : engagement du Président de la République
 - Délibérations faites : Région, CD06, CD83, TPM, MAMP, DPVA, CACPL
 - Délibérations programmées : MNCA, CAPG, CD13 (entre 18/10 et 10/12)
- Nota :*
- Retour officiel de la CASA dans le cercle des financeurs
 - 1^{ers} contacts positifs avec l'Europe

AVANT – PROJETS ET SYNTHÈSE

VALIDATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES AVANT-PROJETS PHASE 1

- **En cohérence avec les décisions du COPIL du 12 juillet 2021**
 - Validation du principe d'une convention AVP unique pour toutes les opérations de phase 1
 - Validation du calendrier et du montant de la convention AVP
- **Dans l'objectif de permettre le lancement des premiers travaux fin 2023 pour les opérations de la phase 1 et en vue de permettre les délibérations pour commencer les études en janvier 2022, le COPIL valide la version 19 de la convention AVP (version définitive de la convention AVP avant fin octobre),**

EN SYNTHÈSE

Planning du projet défini par les COPIL du 7 janvier et du 12 juillet tenu

- Avec un calendrier très complexe mêlant concertation, production technique, décisions politiques, administratives et financières
- Grace à la mobilisation des équipes du MOA et des partenaires
- Soutien précieux dans l'échange des élus avec les instances de contrôle.

Le processus jusqu'à l'enquête publique est balisé

- Importance de mobiliser tous les partenaires du projet pour réussir la phase d'enquête
- Importance que les partenaires membres du COPIL contribuent à la finalisation du travail de prise en compte des attentes du territoire

Convention AVP phase 1 V 19 à valider

L'enquête publique est programmée du 17 janvier au 28 février 2022